

Circulaire n°DSS/2A/2011/117 du 24 mars 2011, relative au régime juridique applicable à l'allocation d'accompagnement en fin de vie

24/03/2011

Date d'application : immédiate

Classement thématique : Sécurité sociale : organisation, financement

Résumé : La présente circulaire a pour objet de présenter les règles applicables à l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie créée par la loi n°2010-209 du 2 mars 2010.

Mots-clés : fin de vie ; allocation ; accompagnement

Textes de référence :

- loi n°2010-209 du 2 mars 2010 ;
- articles L. 168-1 à L. 168-7 du code de la sécurité sociale
- article L. 161-9-3 du code de la sécurité sociale
- article L. 3142-16 du code du travail

Annexes :

- 1) Règles de priorité de versement en cas de concours entre prestations non cumulables et conséquences
- 2) Suivi statistique de l'allocation
- 3) Formulaire provisoire de demande de l'allocation dans l'attente de l'intégration des fonctionnaires dans le champ de l'allocation

Vous pouvez consulter cette circulaire, en version PDF